

WILAYA DE BLIDA
DAIRA D'OUED EL ALLEUG
COMMUNE D'OUED EL ALLEUG
N-I-F : 096209049174320

Avis D'attribution Provisoire
Concernant l'appel d'offre Ouvert avec exigence de capacités minimales
N° :07/2026.

Etablie en application des dispositions de l'article 44 et 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, et l'article n° : 46 de la loi n° : 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale d'oued el alleug informe tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° : **07/2026** parut dans deux Journaux nationaux : EL KORA NEWS Le **14/03/2026** et ENTRE NOUS le **14/03/2026** et au **BOMOP** et deux journaux électronique ; concernant le projet :

*** Aménagement Urbain de lotissement N°01 sur 1800 ML à oued el alleug.**

Vu le Procès-Verbal de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres du **02/04/2026**, et après Complément les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature conformément l'article 69 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, il a été décidé D'attribué ce projet ou soumissionnaire suivant :

<i>N°</i>	<i>Projet</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant d'offre financier</i>	<i>Délai D'exécution</i>	<i>OBS</i>
01	Aménagement Urbain de lotissement N°01 sur 1800 ML à oued el alleug.	Enterprise BERKANE ABDELFAHEH N° de NIF : 19009010851516400900	10 591 000.00 DA	Cinquante Neuf « 59 » Jours	Moins Disant après qualifier techniquement

Conformément l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 les 16/09/2015 portantes réglementations des marchés publics et délégation de service public, et l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics.

. Les Soumissionnaires Peut qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les Soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire d'un marché peuvent introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente « Commission des marché Publics de Commune D'oued El Alleug ». Est introduit dans des **Dix (10) Jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivante.

P/APC oued el- Alleug